



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1328
7 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante et unième session
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

**DIVERSIFICATION DES FORMES ET METHODES DES ACTIVITES
DE LA COMMISSION DESTINEE A FACILITER L'INTEGRATION DES PAYS
EN TRANSITION A L'ECONOMIE EUROPEENNE ET MONDIALE**

Note du Secrétaire exécutif

1. Introduction

1. Le principal objectif des activités de coopération technique de la CEE est de servir de catalyseur dans le but de promouvoir l'autonomie des pays bénéficiaires et de les aider ainsi à gérer les processus de transition. Les réunions intergouvernementales et réunions d'experts, ateliers et services consultatifs de la CEE jouent un rôle déterminant dans l'évaluation relativement rapide des besoins dans les pays en transition. L'un des volets importants de l'assistance de la CEE consiste à attirer l'attention de l'ONU et des autres institutions internationales sur les besoins mis en évidence, et non d'organiser des programmes et projets de pays pour la Commission.

2. La coopération avec le système des Nations Unies a été renforcée au moyen du mécanisme existant du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO) qui s'est largement attaché à accroître l'efficacité des organismes de l'ONU et leur coopération mutuelle en participant à la préparation de l'examen triennal des activités opérationnelles de l'ONU par l'Assemblée générale, à sa cinquantième session.

3. Le présent rapport expose succinctement les principales opérations réalisées à ce jour ainsi que les nouvelles activités visant à diversifier le champ d'application et le contenu des efforts déployés par la CEE pour aider les pays en transition à s'intégrer à l'économie européenne et mondiale, conformément à la décision B (50). A cet effet, les interactions ont été renforcées avec les organismes donateurs, en particulier l'Union européenne, principal donateur dans la région.

GE.96-20350 (F)

4. Le rapport apporte des informations sur l'examen triennal d'ensemble des activités de l'ONU, la coopération avec le système des Nations Unies, l'Union européenne, les institutions financières et les milieux commerciaux, et donne des renseignements plus détaillés sur les ateliers et les programmes et projets existants d'assistance technique de la CEE. Il indique les possibilités de renforcement du programme de formation de la CEE. Toutefois, les difficultés de trésorerie et les restrictions imposées ont fortement freiné le développement programmé des matériels didactiques destinés aux établissements de formation des pays en transition. Les services consultatifs de la CEE, qui font l'objet d'un rapport distinct, ont joué un rôle décisif dans l'élargissement du champ d'application et l'augmentation du contenu des activités opérationnelles de la CEE présentées dans le présent rapport. Il faut rappeler que le maintien d'une étroite interaction entre les programmes ordinaires et les activités opérationnelles de la CEE a permis de coordonner les efforts.

2. Examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

5. Cet examen triennal offre une occasion importante d'améliorer l'efficacité de la coopération technique en faveur des pays bénéficiaires du système des Nations Unies.

6. Les dispositions de la résolution 47/199 de l'Assemblée concernant les recommandations relatives aux moyens d'améliorer les activités opérationnelles des Nations Unies ont donné lieu à de larges consultations à l'intérieur du système des Nations Unies, dans le cadre du CAC. L'examen préliminaire auquel le Conseil économique et social a procédé à sa session de fond de 1995 a permis de beaucoup mieux connaître les questions de politique actuelles qui ont orienté la mise en forme finale du rapport conformément aux dispositions de la résolution 1995/50 du Conseil économique et social (par. 4).

7. La CEE a participé à l'établissement du rapport dans le cadre du CCQPO, exprimant souvent les vues des autres commissions régionales, afin de faire ressortir la nécessité d'une intensification de la coopération régionale dans les activités opérationnelles. Le rapport du Secrétaire général (A/50/202) contient 28 recommandations et leur justification, ainsi que le prévoit la résolution 47/199. En outre, pour la première fois, le rapport traite de l'amélioration de la coopération régionale et du renforcement de la collaboration avec les institutions de Bretton Woods.

8. La capacité des commissions régionales de considérer les questions inter pays et les questions ayant un caractère régional ressort de la proposition d'établissement d'une note de stratégie régionale pour servir de cadre à la coopération régionale. Il a également été proposé de tenir compte des dimensions régionale et inter pays au cours de l'établissement des notes de stratégie nationale.

9. A la cinquantième session de l'Assemblée générale, la deuxième Commission a étudié la proposition concernant les notes de stratégie régionale, qu'elle a cependant jugé prématurée car la plupart des pays bénéficiaires, y compris ceux de la région de la CEE, n'ont pas encore (à l'exception de la Turquie et de l'Ukraine) établi leurs notes de stratégie nationale.

10. L'Assemblée, au paragraphe 20 du dispositif du projet de résolution A/C.2/50/L.79, s'est prononcée en faveur de la coordination régionale et a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les Etats membres, d'envisager des moyens permettant d'améliorer la coordination des activités des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional, et de promouvoir le contrôle national des programmes régionaux. La question de la coordination régionale sera de nouveau débattue à la session de fond de 1997 du Conseil économique et social.

3. Ateliers

11. La décision B (50) souligne le rôle utile que joue la CEE en aidant les pays en transition, grâce en particulier au programme d'ateliers, de colloques et d'autres activités informelles semblables sur les problèmes de transition, organisés sous les auspices de la CEE.

12. La CEE a renforcé sa coopération avec d'autres organisations et institutions internationales pour l'organisation des ateliers, ainsi que sa collaboration avec des groupements sous-régionaux.

13. Depuis le début du programme, en mai 1990, 183 ateliers ont été organisés dans le cadre des activités de la Commission visant à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale; ils se rapportaient aux domaines suivants : établissements humains; environnement; développement industriel; énergie; transports; statistiques; foresterie; analyse économique et population, y compris les femmes et les personnes âgées.

14. Du 1er avril 1995 au 14 avril 1996, 37 ateliers ont été organisés ou prévus sous les auspices de la CEE; huit concernaient l'énergie, sept l'environnement, six le développement industriel, cinq les établissements humains, trois les transports, trois l'analyse économique et la population, deux les statistiques, deux la foresterie et un le commerce. Toutefois, un certain nombre de réunions, sessions de travail et séminaires considérés comme des réunions ordinaires et qui apportent une assistance technique aux pays en transition pourraient également être inclus dans le programme des ateliers. C'est ce qui s'est produit par exemple dans le cas de la Division du commerce qui n'a organisé qu'un seul atelier pendant l'année écoulée, mais qui a pris l'initiative d'un certain nombre de réunions techniques et séminaires pour renforcer son programme de travail ordinaire.

15. Le nombre d'ateliers a diminué par rapport à la période précédente (45 entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995). Cette diminution de 18 % tient en grande partie aux restrictions temporaires concernant les déplacements; huit ateliers ont été remis à plus tard en raison des difficultés de trésorerie de l'ONU. Cela prouve que la demande d'ateliers de la CEE reste soutenue.

16. Le nombre de pays d'accueil, qu'il s'agisse de pays en transition ou de pays à économie de marché, est passé de 17 à 19. Vingt et un ateliers ont été organisés dans 10 pays à économie de marché et 16 ateliers dans 9 pays en transition.

17. Certains ateliers ont été entièrement organisés par les conseillers régionaux de la CEE, qui ont souvent participé à l'organisation d'ateliers de consultation et de formation ou de réunions d'experts qui nécessitent un suivi particulier, par exemple l'Atelier de consultation sur la restructuration industrielle dans certains pays en transition (Genève, juin 1995), qui a permis de réaliser une analyse pays par pays de la planification stratégique de la restructuration industrielle à l'intention à la fois des fonctionnaires et du secteur privé. Les ateliers indiqués ci-après ont été ou seront organisés entre avril 1995 et avril 1996 :

18. Energie. Huit ateliers : quatre se rapportaient au gaz et portaient sur les systèmes de transport et de distribution, les principes de la passation de contrats, l'analyse et la gestion des projets et les politiques applicables au gaz (Pays-Bas, Roumanie, Hongrie, Slovaquie); trois se rapportaient au charbon et portaient sur la mise au point de chaudières de faibles dimensions, l'adaptation au marché des structures de l'industrie charbonnière et la mise au point de la classification par l'ONU des évaluations dans l'optique du marché (Pologne, République tchèque, Allemagne); un atelier concernait les sources d'énergie renouvelable, en particulier l'utilisation de l'énergie solaire (Israël). Neuf ont été remis à plus tard en raison des difficultés de trésorerie.

19. Environnement. Sept ateliers : deux sur l'économie et l'environnement (République tchèque, Genève); un sur les études de performance environnementale (Bulgarie); un sur la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Norvège); deux sur la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Allemagne, Finlande); et un sous forme de stage sur la préparation aux situations d'urgence chimique et la prévention des accidents, en coopération avec la Division de l'industrie (Pologne). Quatre ateliers concernant des questions relevant de la Division de l'environnement et de l'habitat ont été supprimés ou reportés à plus tard, et deux ont été supprimés en raison du gel des crédits budgétaires.

20. Développement industriel. Six ateliers : un atelier sur la mise en oeuvre et la certification des systèmes d'assurance de la qualité (Roumanie); un atelier de consultation sur la restructuration industrielle (Etats-Unis, avec l'appui de l'Union européenne, de l'OCDE et de la BERD); un atelier sur les petites et moyennes entreprises (Fédération de Russie); un atelier sur les politiques industrielles dans les économies en transition et les grandes orientations : le cas de la Hongrie (Hongrie, en coopération avec l'ONUDI); un atelier sur la décontamination et la réhabilitation des sols (France, atelier de suivi en 1997); et un atelier sur la sécurité industrielle (Genève); deux ateliers ont été remis à plus tard en raison des difficultés de trésorerie de l'ONU.

21. Etablissements humains. Cinq ateliers : quatre sur des questions liées à l'établissement des cadastres dans les pays en transition (Pays-Bas, Lettonie, Bulgarie, Espagne), et un sur les politiques de modernisation des agglomérations, axé sur l'expérience des pays occidentaux (Danemark).

22. Transports. Trois ateliers : un sur la transformation du secteur des transports, pour les pays en transition, organisé conjointement par l'Union européenne et le Royaume-Uni sous les auspices de la CEE (Royaume-Uni); un sur l'amélioration des statistiques sur le transport des marchandises par route (Pays-Bas); et un sur les travaux de la CEE dans le domaine des transports, y compris les instruments juridiques (Genève); un atelier a été remis à plus tard en raison des difficultés de trésorerie.

23. Analyse économique et population. Trois ateliers : deux ateliers de formation sur les enquêtes relatives aux migrations internationales (Pologne, Genève) et un atelier sur les incidences de l'utilisation des instruments économiques aux fins des politiques de l'environnement sur les entreprises industrielles et agricoles privatisées (Genève).

24. Statistiques. Deux ateliers : un sur les statistiques agricoles pour les pays d'Europe centrale et orientale (Slovénie - CEE/Eurostat/FAO/OCDE), et un consacré à l'analyse des résultats de la comparaison internationale du développement économique (PIB par habitant exprimé dans une monnaie commune - celle de l'Autriche - en coopération avec l'Office central autrichien de statistique, l'OCDE et Eurostat).

25. Foresterie. Deux ateliers : l'un sur la collecte, le traitement et le stockage des semis forestiers, et l'autre sur les études de marché, le développement du marché, la commercialisation et la distribution des produits de sciage. Un atelier a été remis à plus tard en raison des difficultés de trésorerie.

26. Commerce. Un atelier consacré aux moyens de promouvoir l'expansion du commerce des pays en transition, considérée comme un facteur important de leur intégration dans l'économie européenne et mondiale (Genève). Deux ateliers ont été supprimés en raison du manque de fonds : un sur le financement des opérations commerciales dans les pays en transition et un sur la promotion de l'investissement étranger direct en faveur des petites et moyennes entreprises.

27. Les résultats des ateliers de la CEE font régulièrement l'objet de rapports et d'évaluations par la CEE, et le suivi a une influence sur les travaux de la Commission dans son ensemble. Les organes subsidiaires principaux et les groupes de travail prennent connaissance des conclusions et recommandations qui influent souvent sur leurs programmes et méthodes de travail, ce qui permet de répondre de façon rapide et efficace aux besoins des économies en transition.

28. Le suivi des ateliers varie en fonction du type de résultats, selon qu'il s'agit a) d'ateliers qui influent sur les programmes de travail de la CEE; b) d'ateliers qui influent sur les politiques nationales; ou c) d'ateliers qui contribuent à des projets et activités d'assistance technique bien précis de la CEE ou d'autres organisations et institutions.

4. Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition

29. Ce Fonds constitue un canal par lequel les gouvernements, organisations internationales, institutions et autres donateurs peuvent verser des fonds pour aider les pays en transition et les Etats nouvellement indépendants à couvrir le coût de leur participation aux ateliers et réunions d'experts de la CEE.

30. Au paragraphe 6 de la décision B (50), tous les donateurs potentiels sont invités à financer le programme d'ateliers, de colloques et d'autres formes d'activité sur les problèmes de transition organisés sous les auspices de la CEE. Une requête similaire a été adressée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à ses Etats membres, à qui il a été demandé d'apporter une contribution au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition.

31. Le solde net inutilisé, non compris les coûts d'appui au programme, les réserves d'exploitation obligatoires et les intérêts, s'établissait, au 31 janvier 1996, à 133 551 dollars, dont une partie était réservée par les donateurs aux secteurs suivants : Environnement (85 609 dollars), Transports (11 670 dollars), Facilitation du commerce (3 246 dollars), Analyse économique (1 358 dollars), Agriculture et bois (1 639 dollars), et Etablissements humains (13 552 dollars).

32. La Commission européenne a expressément attribué sa contribution de 16 577 dollars à l'environnement, aux transports, aux statistiques, à la facilitation du commerce, à l'analyse économique et à l'énergie.

5. Programmes et projets de coopération technique

33. La contribution des divisions de la CEE aux activités opérationnelles, sous la forme de projets bien établis financés par le PNUD et le FNUAP ou par le biais des fonds d'affectation spéciale de la CEE, a été maintenue et même renforcée, et certaines initiatives nouvelles ont été prises dans le cadre du programme régional de services consultatifs.

Population

34. Trois projets ont été réalisés avec le soutien financier du FNUAP :

a) Projet sur le vieillissement de la population (RER/92/PO2). Ce projet consiste à assembler et standardiser des ensembles de données comparables d'un pays à l'autre pour 11 pays, établis à partir d'échantillons portant sur un million environ de fiches individuelles de recensement par pays. Depuis la phase initiale du projet, le nombre des pays est passé à 15, ce qui a augmenté la charge de travail. Le National Institute of Ageing des Etats-Unis a fourni un soutien financier supplémentaire. Il a été préparé une version préliminaire d'un rapport national type. Le projet constitue une partie importante du suivi du Sommet social et présentera un intérêt particulier dans le contexte de l'Année du vieillissement prévue pour 1999.

b) Projet d'enquêtes sur la fécondité et la famille (RER/92/PO3). Ce projet a regroupé des enquêtes menées dans 21 pays. Le rapport national type est terminé pour un pays (Norvège) et servira de modèle pour les rapports nationaux. Quatre nouveaux pays ont exprimé le souhait de participer au projet dont les résultats devraient apporter de nouvelles connaissances à une étape cruciale du développement démographique de la région, contribuant ainsi à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

c) Projet relatif aux migrations internationales (RER/92/PO1). Ce projet devrait fournir la base nécessaire pour élaborer des politiques solidement étayées concernant les migrations. Il a été publié un aperçu général des travaux de recherche en cours sur les migrations dans la région. Onze monographies de pays sur les migrations internationales en Europe centrale et orientale ont été réalisées, ainsi qu'une étude, effectuée par des experts nationaux, sur les migrations de transit irrégulières/illégales. Une étude sur les politiques en matière de migration internationale est en cours. Le projet comporte la publication biannuelle de l'International Migration Bulletin, qui fait l'objet d'une large diffusion. Des enquêtes ethnologiques détaillées sur les mécanismes, les déterminants et les conséquences des migrations sont actuellement réalisées dans trois pays d'Europe centrale et orientale, et six ateliers de formation ont été organisés.

35. Les trois projets ont fait l'objet, en janvier 1996, d'une évaluation extérieure dont le rapport met en lumière qu'ils correspondent tout à fait aux préoccupations des pays. L'intérêt manifesté par les pays renforce le rôle de coordination de la CEE. Ensemble, les projets forment un programme régional très efficace et rentable sur la population. Ils sont de façon générale bien conçus et découlent d'une évaluation minutieuse des besoins. Pendant leur réalisation, ils ont tous bénéficié de l'avis des pays qui y participaient et des conseils de spécialistes de haut niveau. Les projets devraient en principe se poursuivre en 1996/97.

Statistiques

36. La préparation du projet statistique régional commun CEE/PNUD (RER/93/019) "Soutien au développement des statistiques sociales" a été menée à son terme : le projet avait été lancé au cours de la première réunion du Comité directeur (avril 1995), et en juillet de la même année le Document de projet avait été signé par tous les pays en transition invités faisant partie de la région de la CEE. Les deux premières activités de formation ont eu beaucoup de succès; il s'agissait de l'Atelier sur la gestion des réseaux et la décentralisation du traitement, destiné aux spécialistes des pays d'Europe centrale et orientale, et de l'Atelier pour responsables de recensement, qui portait sur les moyens de planifier et d'organiser un recensement de la population et des habitations, et était destiné à des spécialistes des pays de la CEI. Ces deux premières activités ont été suivies au début de 1996 par deux séminaires parallèles, à savoir celui sur la gestion de réseaux et la décentralisation du traitement à l'intention des pays de la CEI et celui pour responsables de recensement à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale. Avec la coopération du Conseil de l'Europe, des spécialistes de Croatie, d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, de Slovaquie et de Slovénie ont participé au recensement de Malte (novembre 1995). Afin d'aider les pays en

transition à produire des statistiques sociales et démographiques, un expert recruté par la CEE a rédigé les "Directives pour un Recueil national de statistiques sociales et démographiques".

Transports

37. La réalisation du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) s'est poursuivie avec la participation de 10 pays, et celle du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) avec la participation de 11 pays. L'OCDE et la BERD ont pris part aux activités prévues dans le cadre des projets qui, pour la période considérée, comprenaient principalement le développement des réseaux, y compris les bases de données, le financement et l'évaluation des projets, la gestion et l'amélioration des transports ainsi que l'harmonisation des techniques. Plusieurs séminaires, ateliers et voyages d'étude organisés dans le cadre des projets portaient sur des sujets tels que l'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'infrastructure routière et de la réduction des nuisances, les systèmes de gestion des chaussées, les accords de concession, l'établissement du barème des péages et le calcul financier des coûts, de même que les critères de production dans le transport ferroviaire; des études et programmes pilotes ont donné lieu à des réunions techniques. Les projets ont atteint les objectifs fixés et les activités de suivi sont bien conçues. Les résultats obtenus grâce à ces projets constituent un atout important pour le programme de travail de la CEE dans le domaine des transports.

Environnement

38. Trois programmes de coopération technique actuellement mis en place portent sur : a) la gestion et la protection des eaux transfrontières, avec la participation du Bélarus, de l'Estonie, de la Fédération de Russie, de la Lettonie et de la Lituanie; b) l'aide à l'adoption de décisions d'investissement durable pour la gestion des ressources en eau douce et en eau de mer au moyen d'un réseau et d'un cadre établis à l'échelon régional et servant d'infrastructure pour le marché des données; et c) l'atténuation des effets sur l'environnement des complexes militaires et leur conversion à des fins pacifiques.

39. La CEE et l'unité de coordination du Projet concernant le Danube ont renforcé leur coopération au niveau du secrétariat. Pour la deuxième phase du projet de gestion intégrée des eaux et terrains marécageux du bassin du Danube (1966-1999), qui doit être financée par l'Union européenne, et éventuellement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la CEE a été nommée institution associée pour un certain nombre de domaines, en particulier la législation, les micropolluants persistants organiques et inorganiques, les mécanismes d'intervention, l'évaluation des risques environnementaux et la coopération transfrontière. Tous ceux qui participent à ce projet mettent actuellement au point des arrangements détaillés en tenant particulièrement compte des conventions de la CEE relatives à l'environnement.

Commerce

40. Un certain nombre d'activités de coopération technique ont été entreprises au cours de l'année, le plus souvent par le biais des services consultatifs. Un guide de formation à l'EDIFACT est en préparation, avec le concours de la CESAP. TraFIX est un programme réalisé en association avec un certain nombre d'organismes nationaux de facilitation du commerce, qui utilise le réseau mondial Internet pour mieux faire connaître aux PME les normes de facilitation du commerce et en encourager l'application. Des initiatives nationales en vue de créer des organismes de facilitation du commerce ont été encouragées. Un disque compact contenant les recommandations relatives à la facilitation du commerce a été créé en coopération avec BULPRO, l'organisme bulgare de facilitation du commerce.

Bois

41. Le secrétariat a terminé le premier cycle du suivi de la mise en oeuvre de la résolution H3 relative à la "Coopération dans le domaine de la foresterie avec les pays à économie en transition" de la Conférence ministérielle d'Helsinki et en a publié les résultats les plus importants dans le rapport intérimaire.

42. Le rapport sur le deuxième cycle qui a commencé en novembre 1995 sera disponible en mars 1996. Le conseiller régional du Comité du bois s'est rendu en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie pour avoir une vue d'ensemble de la mise en oeuvre de la résolution, évaluer les progrès accomplis, analyser les projets en cours et les besoins d'aide et mettre en évidence les problèmes pour la solution desquels la CEE peut apporter une aide directe ou indirecte. Les propositions de projet visant à faciliter le développement là où des problèmes se posent sont en cours d'élaboration afin de mobiliser un financement international.

Energie

43. Le projet "Efficacité énergétique 2000" est financé par le budget ordinaire et par des ressources extrabudgétaires pour un montant total de quelque 500 000 dollars E.-U. par an dépensé en 1994-1995 et approuvé par le Comité directeur pour 1995-1996. De plus, le projet bénéficie de ressources extrabudgétaires supplémentaires, soit directement, en provenance du PNUD/FEM (300 000 dollars) et du PNUD-OIT (41 000 dollars), soit indirectement en collaborant avec d'autres organisations internationales à la réalisation de projets communs, par exemple le programme SAVE de l'Union européenne (320 000 dollars). Un projet d'assistance préparatoire pour la création de zones de démonstration de l'efficacité énergétique en Bulgarie, dans la Fédération de Russie, en Hongrie et dans la République tchèque a obtenu l'appui du PNUD/FEM et a été prolongé jusqu'en 1996. Ce projet aide les pays en transition à mettre en forme finale des propositions de financement qui doivent être présentées au Conseil exécutif du FEM en 1996 et permet d'envisager un cofinancement par la Banque mondiale, les banques commerciales et les programmes PHARE et THERMIE de l'Union européenne.

44. Les activités de promotion commerciale de l'efficacité énergétique se sont poursuivies en 1995, c'est-à-dire pendant la deuxième phase (1994-1997) du projet, avec l'organisation de séances d'information à l'intention des hommes d'affaires dans le cadre de foires commerciales qui se sont tenues à Plovdiv (Bulgarie), Prague (République tchèque), Maribor (Slovénie) et Lausanne (Suisse), ainsi que d'une réunion spéciale sur les zones de démonstration de l'efficacité énergétique et la reconversion de l'industrie militaire à la fabrication de matériel faisant appel à l'efficacité énergétique, tenue à Minsk (Biélorus) avec la participation de l'OIT.

45. Un projet à réaliser conjointement avec le programme SAVE de l'Union européenne sur les normes d'efficacité énergétique a démarré au Biélorus, en Bulgarie, en Hongrie et en Ukraine. Des études sur les caractéristiques techniques du stock d'appareils existant, la capacité de fabrication et le marché des appareils ayant une grande efficacité énergétique seront menées à terme avec le concours d'équipes locales dans les pays en transition. Les travaux sur l'ingénierie financière se sont poursuivis avec l'organisation de stages à partir des manuels sur la planification des entreprises pour la réalisation de projets d'investissement concernant l'efficacité énergétique. Des propositions de projet mises au point pendant le stage seront présentées aux institutions financières internationales et aux banques commerciales lors de la deuxième session du Groupe spécial d'experts de l'ingénierie financière, qui se tiendra à Budapest (Hongrie) en octobre 1996.

46. La CEE a commencé avec le concours de la BERD, de la Banque mondiale, de banques commerciales russes et d'experts occidentaux qui mettent au point de grandes orientations pour un projet d'investissement, à élaborer des mécanismes financiers pour des investissements d'efficacité énergétique dans la Fédération de Russie.

47. Le Centre du gaz - programme de coopération technique pour la promotion et le développement d'une industrie du gaz axée sur l'économie de marché dans les pays en transition - a été créé en 1994 dans le but d'aider les industries du gaz des pays en transition pour ce qui concerne les systèmes de fixation des prix et de tarification, les politiques de prix, les dispositions réglementaires et légales, la gestion de la demande et les politiques fiscales, le but ultime étant de mettre en place une industrie du gaz efficace et transparente qui ait le souci de l'intérêt général.

48. Pendant sa première année d'existence, le Centre a organisé quatre séminaires et séances de formation suivis par 400 participants de plus de 30 pays membres; il a fait paraître trois publications, et une quatrième est en préparation; il a également commencé à créer une base de données sur le gaz et a élaboré une version préliminaire d'un manuel de formation pour l'établissement des barèmes du gaz naturel qu'il a distribué à ses membres.

49. En 1996, le programme de travail du Centre du gaz portera sur toute une panoplie d'activités, avec comme priorités immédiates la formation, les missions techniques, les publications et la mise au point de la base de données. Les activités futures comprendront des études approfondies sur des questions qui revêtent une importance primordiale pour l'industrie du gaz dans les pays en transition, y compris la politique applicable en matière de prix du gaz, les tendances des prix, la compétitivité, la restructuration, les

techniques et tendances en matière de privatisation et les tendances dans le domaine des investissements. Des notices techniques sur les grandes sociétés de gaz naturel dans la région de la CEE seront également publiées à intervalles réguliers.

50. Le Centre du gaz bénéficie du soutien direct des gouvernements, organisations, entreprises privées de distribution du gaz et autres institutions qui versent des contributions à son Fonds d'affectation spéciale, administré par l'ONU. Le Centre reçoit non seulement, par l'intermédiaire de son Fonds d'affectation spéciale, des contributions en espèces, mais aussi des ressources offertes par les organisations qui participent aux activités prévues dans les projets et concernant principalement les séminaires et conférences ou le détachements d'experts. Les dépenses prévisionnelles pour 1996 s'établissent à 367 000 dollars E.-U., et les annonces de contributions pour cette même année s'élevaient au total à 400 000 dollars E.-U. à la fin du mois de novembre 1995.

Industrie et technologie

51. Le Groupe de travail de l'acier collabore à la réalisation du projet relatif à l'industrie sidérurgique en Europe, de concert avec la Banque mondiale, la BERD, l'Union européenne et l'Institut international du fer et de l'acier. Huit pays producteurs d'acier d'Europe centrale et orientale participent au projet, qui a permis à cinq organisations d'unir leurs efforts pour intégrer l'industrie sidérurgique dans l'économie européenne et mondiale. Deux études ont été publiées dans le cadre de ce projet; l'une s'intitule "Etude globale de l'industrie sidérurgique en Europe" et l'autre "Possibilités de coopération dans le domaine de l'industrie sidérurgique". Des conférences sur des questions liées à l'acier ont eu lieu dans divers pays.

52. Le Groupe de travail de l'industrie chimique a entrepris un projet pilote sur le nettoyage environnemental de sites pollués par les produits chimiques dans les pays en transition. Quinze de ces pays ont indiqué au total 42 sites, dont cinq ont été retenus comme prioritaires dès que les fonds prévus à cet effet auront été obtenus. Les travaux devraient commencer au deuxième semestre de 1996.

53. Plusieurs propositions de projet ont été soumises aux programmes PHARE et TACIS de l'Union européenne en vue d'un financement éventuel (voir section 10).

6. Rassemblement et partage des données

Rassemblement et partage des données sur les investissements étrangers directs

54. Conformément à la décision B (50), la CEE a sollicité une aide financière de la Banque mondiale pour créer une base de données sur les aspects juridiques des investissements étrangers et de la privatisation dans les pays en transition. La première réaction de la Banque mondiale a été favorable mais elle n'a pas encore donné de réponse définitive et les négociations sont en cours.

55. La CEE partage régulièrement les informations disponibles sur les investissements étrangers directs avec les utilisateurs qui les lui demandent, y compris les organisations internationales. Les départements intéressés de la BERD ont été inscrits sur la liste d'envoi du bulletin d'information de la CEE "East-West Investment News". La "Statistical Survey of Recent Trends in Foreign Investment in East European Countries" de la CEE, établie pour les sessions annuelles du Comité pour le développement du commerce, est distribuée à de nombreuses institutions nationales et internationales. En décembre 1995, des exemplaires de cette étude ont été envoyés aux services de statistique et banques nationales, y compris ceux qui n'ont pas encore participé à la collecte des données de la CEE dans les pays en transition, ainsi qu'aux organismes publics des pays développés à économie de marché qui se sont déclarés intéressés par le travail de la CEE (par exemple, le Département d'Etat, le Département du commerce et le General Accounting Office des Etats-Unis, OPIC, l'International Co-operation Agency of Japan, l'Agence turque de coopération internationale, l'Office suisse des affaires économiques extérieures), et les organisations internationales suivantes : OCDE (Département des politiques internationales de l'investissement), Banque mondiale/SFI, Commission des Communautés européennes (Office de statistique) et BERD.

56. Pour ce qui concerne les questions juridiques, le Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie (WP.5) établi, sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, des projets d'accords types (sur les coentreprises, les règlements en produits ou les achats de contrepartie, par exemple) et des guides sur les questions juridiques destinés à faciliter les négociations commerciales dans les pays en transition et la diffusion des informations sur les nouvelles formes de coopération économique. Le Groupe de travail a récemment achevé un guide intitulé "Financement du commerce et entreprises privées" qui sera publié au début de 1996. Un guide ayant pour titre "Les adaptations à apporter à la législation immobilière : Guide à l'intention des pays en transition" sera publié sous peu. Le Groupe de travail est en train de définir des directives types sur les nouvelles formes de financement des projets, y compris les accords CET, qui aideront les pays en transition à mobiliser un financement externe, en particulier pour le développement des infrastructures.

Liste d'experts et de spécialistes

57. L'établissement de la liste d'experts et de spécialistes des problèmes de la privatisation a été mené à son terme (E/ECE/1328/Add.1).

Base de données de l'OCDE sur les programmes de coopération technique dans les pays en transition

58. L'OCDE a proposé que la CEE se voit confier la tenue à jour du Registre du CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition). En raison des restrictions de personnel, la CEE a pris contact avec le Centre international de calcul des Nations Unies à Genève qui, après une première évaluation, a fait savoir qu'il pourrait assurer l'"infrastructure technique" pour l'utilisation du Registre à condition que la CEE puisse lui fournir les moyens techniques essentiels. Des formules de remplacement et les crédits nécessaires pour maintenir le Registre en existence font actuellement l'objet d'évaluations.

7. Renforcement des capacités nationales et programmes de formation

59. Dans sa décision B (50), la CEE recommande que le Secrétaire exécutif étudie, en consultation avec le PNUD, la BERD, l'OCDE, la Banque mondiale et d'autres institutions et organisations, la possibilité d'organiser dans l'un des pays en transition intéressés, avec le soutien financier des dites organisations et institutions, des stages de formation dans le domaine de l'économie de marché à l'intention des représentants de l'administration et des milieux d'affaires des pays en transition.

60. Des consultations ont eu lieu en vue d'évaluer les possibilités d'améliorer la contribution de la CEE au développement des ressources humaines, en augmentant sa coopération avec les institutions compétentes.

61. L'Institut de Vienne est le fruit d'une coopération entre la Banque des règlements internationaux (BRI), la BERD, la Banque mondiale (BIRD), le Fonds monétaire international (FMI) et l'OCDE. La Commission des Communautés européennes a, elle aussi, joué un rôle important dans la création et les tout débuts de l'Institut qui bénéficie en outre du soutien du Gouvernement autrichien, de la Banque de développement autrichienne et de plusieurs pays donateurs.

62. L'Institut de Vienne, qui est spécialisé dans la formation à la gestion des processus de transition, a pour but d'aider à répondre aux besoins massifs de formation des ex-pays à économie planifiée. En novembre 1995, la CEE a tenu des consultations avec le Directeur de l'Institut et le Président de la Commission des programmes de formation, afin d'étudier les possibilités de coopération de la CEE dans le cadre du programme de 1996 de l'Institut. La CEE pourrait organiser, à l'Institut, des séminaires de formation sur des sujets tels que la facilitation du commerce, l'esprit d'entreprise, s'agissant en particulier des petites et moyennes entreprises, les conventions de la CEE relatives à l'environnement, les chiffres des investissements, l'établissement de cadastres, la restructuration industrielle, l'établissement des prix de l'énergie, etc. Elle a proposé de commencer par un séminaire sur la facilitation du commerce dans les pays en transition, destiné aux fonctionnaires des ministères du commerce de ces pays, qui pourrait avoir lieu pendant l'été de 1996.

63. La Fondation européenne pour la formation, organisme autonome de l'Union européenne, a été créée à Turin (Italie) en 1995. Elle a essentiellement pour tâches de coordonner et soutenir les activités de l'Union européenne en rapport avec l'enseignement général ou professionnel, de base ou continu, dans le cadre de l'effort général de restructuration de l'économie des pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique. L'une de ses principales activités consiste à gérer les programmes d'enseignement général ou professionnel qui bénéficient de l'appui des programmes PHARE et TACIS de l'Union européenne. La Fondation gère également le programme TEMPUS relatif à l'enseignement supérieur.

64. Des contacts ont été pris avec la Fondation en vue d'un échange de vues sur les possibilités de coopération future dans le programme de formation à la gestion. La CEE se propose d'apporter sa coopération pour la formation de conseillers en gestion d'entreprise et en création de PME. Bien qu'elle soit

prête à coopérer avec la CEE, la Fondation n'a pas encore été en mesure d'engager des fonds. Il a été décidé qu'une réunion technique serait organisée avec la CEE dès que le programme de financement sera en place, peut-être en mai ou juin 1996.

65. Comme indiqué précédemment, les contacts se sont poursuivis en 1995 avec le Centre de Turin (OIT), afin de renforcer les liens de coopération en vue de l'établissement de manuels pour former des formateurs dans les domaines correspondant aux programmes régionaux du Centre et pour répondre aux besoins mis en évidence par la CEE par le biais de ses services consultatifs et des activités prévues à son programme ordinaire, ainsi que du développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en transition. La réalisation de ce projet, qui aurait dû commencer en octobre 1995, a été reportée à 1996 en raison des difficultés de trésorerie. D'autres actions possibles ont été également envisagées dans le domaine de l'efficacité énergétique et des statistiques, mais il a fallu les annuler en raison des difficultés de trésorerie et de la diminution des ressources budgétaires. C'est pourquoi la production des modules de formation ne pourra reprendre que lorsqu'il aura été possible de réunir des ressources supplémentaires.

66. Centres régionaux de coordination de la formation prévus dans les conventions de la CEE relatives à l'environnement : dans le cadre des conventions conclues dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et des accidents industriels, les gouvernements sont en train de créer des centres régionaux pour le développement des capacités, qui constitueront des instruments efficaces pour transmettre l'expérience acquise aux pays en transition. Des centres régionaux de coordination des Nations Unies pour la formation et les exercices en matière de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accidents industriels ont été créés à Varsovie et Budapest en 1994. Les participants à la cinquième Réunion des signataires de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels ont étudié le programme de ces centres pour 1996, y compris l'élaboration d'une stratégie à suivre en cas d'accidents liés à la formation et à l'éducation, le renforcement de la coopération entre les services de sauvetage et les points de contact pour la notification des accidents et les évaluations mutuelles, ainsi que la planification d'urgence, la participation du public et la sécurité industrielle. Des dispositions ont également été prises pour soumettre les propositions de projet au programme PHARE afin d'aider les pays d'Europe centrale et orientale à renforcer leurs activités de formation dans le cadre de ces centres.

67. La Réunion sur les activités militaires et l'environnement organisée par le PNUE, en coopération avec la CEE et sur l'invitation du Gouvernement suédois (Linköping, juin 1995), a consacré une grande attention aux moyens d'améliorer la formation, le développement des capacités et l'échange d'informations et de données d'expérience. Dans le document de Linköping, les participants à la Réunion se sont félicités de l'offre faite par la délégation hongroise d'ouvrir à l'intention d'un certain nombre de pays de la CEE un centre national de formation et d'information relatives aux activités environnementales des forces armées, en consultation avec la CEE et l'OTAN.

68. Des consultations ont également eu lieu avec l'Institut international d'administration publique de Paris et l'Académie internationale de l'environnement de Genève au sujet d'une coopération possible pour le développement des ressources humaines ainsi que pour l'établissement de programmes d'étude et de programmes de formation à l'intention des centres régionaux de formation à la sécurité industrielle et à la gestion de l'eau.

8. Reconstruction des zones dévastées par la guerre

69. Le mandat que la CEE a reçu de longue date de prendre l'initiative, et de participer à la réalisation, de mesures propres à faciliter une action concertée pour la reconstruction économique de l'Europe garde toute sa valeur lorsqu'il s'agit actuellement d'aider les pays et zones de la région de la CEE dévastés par la guerre. La reconstruction dans la région de la CEE va être d'autant plus complexe qu'elle s'inscrira dans le contexte d'un processus de transition interrompu.

70. L'aide à apporter aux zones dévastées par la guerre exige un effort coordonné de la part des organismes des Nations Unies, et la CEE a participé activement aux efforts déployés par le CCQPO pour que les Nations Unies prennent des mesures appropriées.

71. La CEE a participé à la cinquième d'une série de réunions tripartites de haut niveau entre l'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'ONU, qui a eu lieu à Paris en décembre, à la veille de la signature de l'Accord de Dayton. Les participants à cette réunion ont débattu de la réorganisation et de la reconstruction de l'ex-Yougoslavie en faisant une large place aux questions de coordination et au financement. La CEE s'est déclarée prête à coopérer avec l'OSCE et le Conseil de l'Europe dans la reconstruction sur le moyen terme des zones dévastées par la guerre, dans un certain nombre de secteurs et en utilisant les dispositifs de coopération existants, par exemple en proposant un lieu de discussion ouvert, des informations et statistiques utiles, des instruments juridiques, des ateliers et des services consultatifs, ainsi qu'en agissant de concert avec les ONG et les milieux d'affaires par le biais du réseau de contacts qu'elle a établi. Le Secrétaire exécutif de la CEE a soumis au Secrétaire général un document de travail sur la contribution possible de la CEE, qui a également été communiqué aux gouvernements intéressés, aux organismes chargés des programmes de reconstruction et à la Banque mondiale.

72. L'Union européenne a invité la CEE à participer à la première réunion des pays et organismes donateurs relative à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine (Bruxelles, décembre 1995). Le programme global des priorités en matière de reconstruction et d'aide aux collectivités a été estimé à quelque 5,1 milliards de dollars E.-U. L'objectif de 518 millions de dollars d'engagements prévisionnels fixé pour la phase initiale a été atteint pendant la réunion. La Banque mondiale a établi un programme de reconstructions prioritaires à la suite d'une mission à laquelle la Commission européenne, le FMI, la BERD, l'USAID et l'IMG ont participé en septembre 1995. La CEE a étudié les rapports techniques préparés pour la réunion et a constaté qu'elle pourrait apporter une aide dans un certain nombre de domaines tels que les statistiques, le gaz, les transports, l'énergie, le commerce et l'investissement, au cas où son aide serait sollicitée par ses Etats membres, l'Union européenne ou la Banque mondiale.

9. Coopération avec les organismes des Nations Unies

73. La coopération avec les organismes des Nations Unies a été renforcée dans tous les domaines de l'assistance en cours apportée aux pays en transition, y compris les ateliers, les services consultatifs et la formation. Les principaux donateurs dans le système des Nations Unies, c'est-à-dire le PNUD et le FNUAP, ont continué d'apporter leur soutien financier à un certain nombre de programmes et de projets de la CEE.

74. La CEE a développé ses liens de coopération avec la Direction régionale du PNUD en Europe et dans la CEI (DREC). Elle a participé, à Saint-Pétersbourg, en juin 1995, aux réunions régionales des représentants résidents de la DREC qui ont débattu de nouvelles modalités de mise au point des projets, de la mobilisation des ressources et de l'état d'avancement des programmes régionaux pour le sixième cycle de programmation. Ils ont également pris un certain nombre d'initiatives nouvelles en faveur des réseaux d'information et de communication électroniques aux niveaux régional et national. La réunion a accordé une importance particulière au renforcement du partenariat avec les institutions de Bretton Woods et les organisations extérieures au système des Nations Unies moyennant la définition de projets de pointe et la diffusion de données d'expérience d'une région à l'autre, en particulier à partir de la région de la CEPALC. La coopération avec les ONG sera elle aussi encouragée.

75. Les priorités opérationnelles du PNUD pour la période 1996/97 mettent l'accent sur le développement humain durable et le renforcement des capacités nationales, s'agissant en particulier de l'élimination de la pauvreté, de la création d'emplois et de moyens de subsistance durables, de la promotion de la femme et de la protection de l'environnement. Le rapport du PNUD sur le développement humain, préparé pour tous les pays en transition de la région, fera en 1996 une large place aux établissements humains. La CEE a fourni une contribution pour les rapports, ainsi que des informations utiles sur les questions prioritaires en rapport avec l'environnement et les femmes.

76. Elle a également établi une étroite interaction avec la CESAP en apportant une assistance aux pays membres des deux commissions à la fois. Un échange régulier d'informations contribue à éviter les chevauchements. Les deux commissions ont réalisé ensemble plusieurs activités concernant en particulier l'énergie, l'environnement et la population.

10. Coopération avec l'Union européenne

77. Le processus de consultation avec l'Union européenne s'est intensifié après le voyage à Bruxelles du Secrétaire exécutif dans le but de renforcer la coordination en faveur des pays en transition. Les divisions de la CEE et les Directions de l'Union européenne échangent programmes et publications. Après une consultation initiale, il a été décidé de présenter des exposés succincts de projets et d'étudier les possibilités d'assistance préparatoire.

78. Les services techniques des programmes PHARE et TACIS étudient jusqu'à présent sept plans de projet, établis par les services consultatifs de la CEE sur la demande des pays membres qui les considéraient comme des programmes de développement hautement prioritaires. Ces projets sont les suivants :

- a) Pour les pays admis à bénéficier du programme PHARE :
- Harmonisation avec le programme en vue d'une surveillance continue intensive des écosystèmes forestiers de l'Union européenne dans certains pays non membres
 - Informations sur la facilitation du commerce à l'intention des agents commerciaux
 - Contribution des pouvoirs publics dans la création de systèmes de garantie des crédits en faveur des PME
- b) Pour les pays admis à bénéficier du programme TACIS :
- Amélioration des crédits commerciaux et des investissements en faveur de l'industrie russe du bois
 - Développement des mécanismes de crédit commercial pour les pays de la CEI et la Mongolie : contrats et documents commerciaux
 - Atelier sur la facilitation du commerce dans le trafic de transit international
- c) Pour les pays faisant partie des programmes PHARE ET TACIS :
- Protection et gestion des eaux transfrontières entre le Bélarus, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Fédération de Russie.

79. Il devrait être possible d'obtenir un certain appui pour développer plus avant ces plans de projets initiaux en étroite concertation avec les pays en transition admis à bénéficier d'une aide au titre des programmes PHARE et TACIS.

11. Coopération avec les institutions financières et les milieux d'affaires

80. Par le biais de son programme de travail ordinaire, la CEE a développé des liens de coopération avec les institutions financières, en particulier la Banque mondiale et la BERD. S'efforçant de promouvoir l'assistance aux pays en transition, les services consultatifs de la CEE leur fournissent régulièrement des informations sur l'ingénierie financière, en coopération avec les institutions financières. Les possibilités, pour la CEE, de recevoir des fonds directement de ces institutions sont très peu nombreuses.

81. La CEE étudie actuellement la possibilité d'utiliser le SGP (Special Guest Programme) de la Banque mondiale, qui a pour but de soutenir des initiatives bénéficiant du concours de plusieurs donateurs et concernant une action de développement mondial ou régional important qui ne peuvent bénéficier des prêts de la Banque. Le SGP englobe un large éventail d'activités, par exemple la recherche agronomique, la santé, le développement des ressources humaines, l'environnement et le développement du secteur privé. La plupart des subventions financent des programmes pluriannuels et sont réévaluées chaque année. Les programmes pour lesquels il sera demandé une aide au titre du SGP sont en cours d'élaboration, compte tenu des critères de sélection qui font une large place à la dimension multinationale de la coopération et des retombées escomptées.

82. Dès ses débuts, la CEE a entretenu de nombreuses relations avec les milieux d'affaires. En 1990, elle a publié une brochure intitulée "La CEE et les milieux d'affaires", qui expose sa longue coopération avec le secteur privé. La brochure a été l'une des contributions de la Commission à la Conférence sur la coopération économique en Europe, tenue à Bonn en mars/avril 1990. L'intérêt porté par ce secteur aux travaux de la Commission, et qui s'est développé à mesure que la situation politique et économique évoluait dans la région, tient au fait que la Commission est l'une des rares instances dans le cadre de laquelle les milieux d'affaires et les représentants des gouvernements peuvent régulièrement confronter leurs idées dans une perspective multilatérale. Les activités de la CEE dans des domaines tels que l'établissement de normes et de règles, l'environnement et les établissements humains, le processus "Un environnement pour l'Europe", la facilitation du commerce, la promotion des échanges commerciaux et des investissements entre l'Est et l'Ouest, la réglementation des transports, la coopération industrielle, l'énergie et l'assistance aux pays en transition de la région de la CEE se sont révélées très intéressantes pour les milieux d'affaires. Les entreprises commerciales participent activement aux séminaires, tables rondes, ateliers et voyages d'étude organisés sous les auspices de la CEE, qui offrent l'occasion d'établir des contacts entre hommes d'affaires. Elles apportent leurs connaissances spécialisées et éléments d'information aux symposiums et autres réunions et participent aux programmes de coopération technique de la Commission.

83. Plusieurs milliers d'experts dans le monde, principalement des spécialistes travaillant dans les entreprises, participent à l'élaboration des messages EDIFACT et à la diffusion des recommandations concernant l'échange électronique des données relatives au commerce et au transport. Un certain nombre de séminaires ont porté sur la promotion du commerce entre l'Est et l'Ouest, le marketing et les contacts entre hommes d'affaires. Le plus récent est le Forum de haut niveau sur les moyens de drainer des investissements vers les grands projets des pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), tenu à Genève en novembre 1995 avec le concours d'International Business Communications Limited (BC, UK Conference LTD). Ce forum, qui a réuni quelque 300 participants, appartenant dans leur grande majorité au secteur privé, avait pour but d'étudier la faisabilité des nouvelles méthodes de financement des projets d'infrastructure dans la région, avec la participation d'entreprises du secteur privé. Dans les secteurs de la chimie, de la sidérurgie, des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation, 80 à 90 % des participants travaillent dans des entreprises privées. Les industries de l'énergie sont associées au Centre du gaz de la CEE, et les industries qui fabriquent des matériels de technologie énergétique, par exemple Rolls Royce et Siemens, participent au projet Efficacité énergétique 2000.

84. La Commission a participé, en qualité d'observateur, ou a apporté des contributions de fond, à différents forums économiques, y compris ceux de Davos et de Crans Montana. Elle collabore actuellement avec le tout nouveau European Business Council for the United Nations. La CEE et le Business Council se sont rencontrés dans le but de trouver des moyens d'intensifier leur interaction avec les milieux d'affaires.

85. La CEE est membre d'un groupe de travail spécial établi pour étudier les moyens de faciliter les interactions entre l'ONU, les ONG et les milieux d'affaires. En janvier 1996, elle a préparé une communication sur ses relations avec les milieux d'affaires pour le Groupe de travail de Genève sur les ONG. Cette communication contenait des propositions formulées sur la base de l'expérience de la CEE en vue de faciliter les relations avec le secteur privé.

12. Conclusions

91. La CEE a étudié la possibilité de diversifier ses formes et méthodes d'assistance aux pays en transition en vue de faciliter leur intégration dans l'économie européenne et mondiale. Toutefois, les efforts de diversification privilégient les activités étroitement liées aux parties du programme de travail en cours de la CEE qui présentent un intérêt prioritaire pour les pays en transition.

92. La Commission souhaitera peut-être donner des indications concernant les activités à renforcer au cours de la prochaine période. La demande d'ateliers, soutenue voire croissante, et les contributions tangibles aux programmes sélectifs de coopération technique en cours donnent à penser qu'il faut continuer à organiser des ateliers, ou même à les renforcer.

93. En matière de développement des ressources humaines, il faut poursuivre les efforts en vue d'accroître les interactions avec les établissements et programmes de formation et d'apporter une plus grande assistance aux centres et établissements nationaux de formation.

94. Sous réserve des ressources nécessaires, il serait souhaitable que la CEE élabore des matériels de formation, dossiers et/ou modules de formation pour les stagiaires, en coopération avec le Centre de Turin (OIT). Cela permettrait de les traduire dans les langues nationales, ce qui donnerait un effet multiplicateur aux activités de formation dans les pays en transition.

95. Il conviendra peut-être à l'avenir d'apporter une aide aux zones déchirées par la guerre, étant donné que la CEE coopère avec l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et la Banque mondiale.

96. La coopération avec l'Union européenne va être renforcée, moyennant en particulier la conclusion d'accords de pays pour mettre en place des programmes plus ambitieux qui présenteront de l'intérêt pour plusieurs pays.

97. La CEE s'efforcera d'attirer l'attention des institutions financières et autres donateurs sur les besoins d'aide mis en évidence dans les pays en transition.

98. La coopération avec les milieux d'affaires devrait être renforcée, et la Commission envisagera et recommandera à cet effet un cadre plus cohérent.

99. La CEE intensifiera le processus de consultation avec les organismes des Nations Unies afin d'offrir un cadre régional dans lequel pourront s'inscrire les efforts nationaux de transition, y compris les programmes communs d'assistance. C'est de la sorte que les programmes de la CEE auront le maximum d'impact et seront le plus utilisés.

100. Il faut espérer que les pays membres de la CEE et les autres donateurs continueront à soutenir les aides de la Commission aux pays en transition, aides qui se sont jusqu'à présent conjuguées au prix d'un minimum de ressources financières.
